

HARAMADA

A black silhouette graphic featuring the word 'HARAMADA' in a large, stylized, bold font. The letters are interconnected and have a slightly irregular, hand-drawn appearance. On either side of the word, there are silhouettes of camels and riders, suggesting a caravan or a nomadic lifestyle.

No. 43, Mars 2003

Assurer l'accès aux ressources en eau

pages 12 -15





DANS CE NUMERO

No. 43 mars 2003

-  **INFOS** 3
La famine guette l'Afrique subsaharienne •
Praia+9 • L'impact de la guerre en Côte-d'Ivoire
-  **INTERVIEW** 5
Sonja Fagerberg-Diallo
-  **RECHERCHE : ORDRE DU JOUR** 8
Dresser la carte de la pauvreté et du bétail •
Popularisation du Document de stratégie de
réduction de la pauvreté de la Tanzanie •
Terres irriguées au Mali • En faveur de moyens
d'existence halieutiques durables
-  **ARTICLE** 12
Assurer l'accès aux ressources en eau
-  **QUESTIONS FONCIERES** 16
Y a-t-il trop d'animaux et d'habitants
à Ngorongoro ?
-  **PROGRAMMES ET DEBATS** 19
Gestion des conflits dans les zones arides
rurales • Le prix de la décentralisation • Voies
d'action environnementale au Kenya

LIVRES 22 • RESSOURCES 25

Couverture : Deux femmes tirant de l'eau d'un puits,
au Sénégal.
Photo : Danielle Baron, JHU/CCP.

Editorial

Alors que tous les yeux sont tournés vers la guerre d'Irak, il est facile d'oublier les nombreux autres grands conflits et problèmes qui affectent la vie de milliers de gens en Afrique et ailleurs. Bien que les combats semblent avoir cessé pour le moment en Côte-d'Ivoire, il reste à traiter les causes sous-jacentes à l'origine de ces troubles. Le Zimbabwe, dont les habitants luttent pour la démocratie et des conditions de vie décentes, constitue un autre pays au bord de l'explosion si rien n'est entrepris pour freiner les excès de ses dirigeants. Les effets de la grave sécheresse qui frappe une grande partie d'Afrique orientale et australe continuent à se multiplier. Aucun de ces problèmes n'est nouveau, aucun n'a disparu, et beaucoup ont même empiré tandis que le monde ne voyait plus que les événements d'Irak.

Aborder les conflits, l'exclusion sociale et la pauvreté en invitant les populations à participer d'une manière informée aux processus de prise de décisions qui affectent directement leurs vies est le thème central de ce numéro de Haramata. Au Sénégal, Sonja Fagerberg-Diallo, décrit comment elle et son équipe mettent actuellement au point des outils en langues locales, de sorte que les populations locales puissent faire valoir leurs droits d'accès aux ressources indispensables à leur survie. En Tanzanie, nous découvrons une ONG nationale qui a employé des façons innovatrices de veiller à ce que le citoyen moyen puisse assimiler la démarche DSRP du pays et y participer. Sur le plan régional, le CILSS a lancé ce qu'on a appelé le processus « Praia+9 », afin d'aider les gouvernements nationaux d'Afrique occidentale à concevoir des politiques veillant à ce que toutes les populations disposent d'un accès équitable aux ressources dont elles dépendent.

Ces initiatives, ainsi que d'autres, apportent des améliorations supplémentaires à la vie des populations locales. Mais le plus grand défi consiste à encourager ces dernières à créer une force vive de changement susceptible d'aborder les causes premières qui sous-tendent l'injustice.

La famine guette l’Afrique subsaharienne

Alors que l’attention internationale est entièrement tournée vers la crise du Moyen-Orient, des millions d’Africains risquent la famine à la suite d’une grave sécheresse qui a frappé plusieurs pays dans l’ensemble du continent¹. L’Éthiopie et l’Érythrée dans la Corne de l’Afrique, la Mauritanie en Afrique occidentale, ainsi que le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe en Afrique australe sont les pays le plus durement touchés. Les appels lancés par le Programme alimentaire mondial (PAM) ont mobilisé l’aide alimentaire, tandis qu’organismes des Nations Unies, gouvernements et ONG mettent actuellement en œuvre des programmes de secours. Ces efforts ont réussi à éviter une catastrophe humanitaire, bien que la réponse se soit avérée lente et nettement inférieure au niveau requis.

Une sécheresse prolongée est la cause immédiate de la crise alimentaire. Les saisons pluvieuses de 2001 et 2002 ont été insuffisantes, entraînant de mauvaises récoltes des aliments de base. Le manque d’eau a également affecté les éleveurs par la perte de bétail, les ventes de bétail forcées et l’effondrement des prix de ce dernier.

On ne peut toutefois imputer cette crise aux seuls risques naturels, car des facteurs structurels entrent en jeu. Les pays touchés sont classés parmi les plus pauvres du monde par l’Index du développement humain. Dans les pays d’Afrique australe, la pandémie du VIH-sida fait un nombre de victimes choquant, spécialement parmi les groupes d’âge les plus productifs, ce qui entraîne des effets négatifs sur la production vivrière et laisse les enfants et les personnes âgées sans protection².

De nombreux facteurs d’origine humaine sont également des causes importantes de l’insécurité alimentaire de l’Afrique. La liste est

malheureusement longue et comprend notamment : les effets durables de la guerre sur la production agricole (en raison des mines terrestres et des déplacements massifs), comme dans la Corne de l’Afrique ; la mauvaise gestion des pouvoirs publics, la corruption et l’appropriation des ressources publiques, dont l’aide ; le manque d’accès des paysans à la terre, au crédit, à la formation, à la vulgarisation ainsi qu’à la technologie ; les réductions de l’aide publique à la production agricole ; et une prestation de services insuffisante en faveur des groupes nomades tels que les éleveurs. Sur le plan international, les barrières commerciales et les subventions accordées aux produits agricoles occidentaux constituent un obstacle de taille à la production agricole des pays en développement, tandis que la dette extérieure absorbe les ressources des pays à risque de sécheresse. En janvier dernier par exemple, en pleine crise alimentaire, il a fallu une vague de protestations publiques pour convaincre Nestlé d’abandonner une créance de six millions de dollars contre le gouvernement éthiopien, qui provenait de la saisie d’actifs de l’entreprise par le régime militaire dans les années 70³. Tous ces facteurs et bien d’autres affectent tant la production d’aliments que la capacité des groupes vulnérables à les acquérir.

Pour résoudre la crise alimentaire de façon durable, les efforts nationaux et internationaux doivent non seulement répondre aux besoins urgents, mais aussi aborder les processus structurels plus profonds.

Pour des informations mises à jour sur la crise alimentaire, consulter le site www.wfp.org/AfricaHungerAlert et www.reliefweb.int/w/rwb.nsf

¹ Voir «La Corne de l’Afrique et l’Afrique australe frappées par la famine», *Haramata* No. 42.

² Les liens entre la crise alimentaire et la pandémie du VIH-sida ont été mis en lumière à juste titre au cours des derniers mois. Par exemple, les deux émissaires spéciaux des Nations Unies chargés de ces deux questions ont effectué une mission commune en Afrique australe, tandis que le PAM et UNAIDS ont récemment signé un accord afin d’améliorer leur coopération.

³ Charlotte Denny, « Nestlé u-turn on Ethiopia debt » (La volte-face de Nestlé concernant la dette éthiopienne), *The Guardian*, 24 janvier 2003.

Praia+9

Il y a neuf ans, un grand nombre d'acteurs venus des pays du Sahel, parmi lesquels gouvernements, associations paysannes, chercheurs et ONG, se sont rencontrés à Praia à l'occasion d'une conférence régionale organisée par le CILSS et le Club du Sahel. La conférence a produit des recommandations d'orientation sur le régime foncier et la décentralisation, préconisant des lois et politiques fondées sur l'équité et la justice sociale. Parmi les recommandations concrètes figuraient l'apport de cadres législatifs flexibles pour des réglementations et des institutions au niveau local, la promotion d'un aménagement décentralisé des ressources naturelles, la sécurisation des droits fonciers coutumiers, ainsi que la protection des droits des groupes marginalisés.

Le temps a passé depuis la conférence de Praia et le moment est venu d'examiner les progrès accomplis, ainsi que d'identifier les nouveaux défis concernant les régimes fonciers dans la région. Dans ce but, le CILSS a récemment lancé le processus « Praia+9 »⁴. Alors que la première conférence de Praia a porté sur les pays sahéliens, Praia+9 adopte une approche plus régionale couvrant l'ensemble de l'Afrique occidentale.

La nouvelle initiative implique deux éléments principaux. Le premier vise à examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations adoptées à Praia. Il est prévu de le faire au travers d'ateliers nationaux dans les États membres du CILSS, ainsi que par le biais d'études sur les orientations et les législations dans d'autres États ouest-africains. Le deuxième élément vise à analyser les principaux défis en matière de politiques foncières en Afrique occidentale, et il s'organise en cinq axes thématiques (décentralisation, sécurité foncière, accès équitable aux ressources naturelles, intégration régionale et information/communication).

Le processus culminera en un forum régional qui se tiendra à Nouakchott du 20 au 24 octobre 2003 et qui rassemblera gouverne-

ments, organisations intergouvernementales, secteur privé, organismes de développement, institutions de recherche, associations paysannes et autres organisations de la société civile. Outre le travail en séance plénière, le forum comprendra cinq ateliers thématiques qui présenteront et examineront les grandes lignes ainsi que les expériences sur le terrain issues des axes thématiques. Le forum mettra au point de nouvelles orientations en faveur d'un accès équitable et sécurisé aux ressources naturelles et pour un aménagement durable des ressources naturelles, qui seront soumises au prochain Sommet des Chefs d'États et de Gouvernements du CILSS.

Pour en savoir plus sur cette initiative, contacter praia+9@cilss.bf



L'impact de la guerre en Côte-d'Ivoire se fait sentir dans le Sahel intérieur

Alors que le cessez-le-feu négocié par la France pour arrêter le conflit en Côte-d'Ivoire commence à prendre effet, on accorde davantage d'attention aux répercussions économiques et autres que la guerre a eues sur toute la région, et particulièrement sur les pays sahéliens entourés par les terres, tels que le Mali et le Burkina Faso. Cet impact s'est globalement révélé extrêmement négatif, avec néanmoins quelques nuances de nature et d'intensité.

Un premier type de répercussion découle du dérangement d'une route commerciale vitale reliant les pays enclavés à la côte. Les marchandises en provenance et à destination du Mali et du Burkina Faso transitaient auparavant principalement par la Côte-d'Ivoire, particulièrement par le port d'Abidjan. Ces marchandises sont désormais principalement transportées via le Ghana, ce qui bénéficie peut-être à l'économie de ce pays mais entraîne des coûts de transport accrus pour tous les produits

⁴ Voir «Praia+9», *Haramata* No. 41.

importés et exportés par les pays enclavés. Le commerce entre les pays enclavés et la Côte-d'Ivoire elle-même a également souffert.

Ces effets sur le commerce ont des répercussions directes sur l'économie des pays sahéliens. Au Mali par exemple, une importante hausse du coût du ciment a interrompu de nombreux projets de construction de logements et autres, ce qui a créé du chômage. De même, en agriculture, l'approvisionnement en engrais est devenu moins sûr et plus coûteux, tandis que les coûts de l'exportation du coton ont augmenté. Les variations de prix dérivées des importations ont affecté les recettes publiques, alors que le Gouvernement malien a réduit certaines taxes sur les produits importés pour contenir la hausse des prix à la consommation. Des effets pervers sur les exportations ont également eu des répercussions dans les pays. Par exemple, les paysans du Mali sud ont vu leurs revenus diminuer suite à la perte de débouchés pour leurs légumes et pommes de terres sur le marché ivoirien, tandis que les consommateurs de marchés désormais trop bien approvisionnés tels que celui de Bamako ont profité de la baisse des prix de ces produits.

Un autre grand type de répercussion concerne la migration. Pendant des décennies, des milliers de migrants venus des pays sahéliens entourés par les terres se sont rendus en Côte-d'Ivoire pour y travailler comme ouvriers agricoles. Cela a bénéficié à l'économie ivoirienne, en fournissant de la main-d'œuvre à bas prix, de même que celle des pays d'origine, principalement par les envois de fonds. Or, depuis la guerre, migrer vers la Côte-d'Ivoire n'est plus envisageable. De plus, plusieurs ouvriers agricoles sont rentrés dans leur pays d'origine, spécialement au Burkina Faso. Ces migrants de retour ne possèdent souvent plus de liens ni de contacts réels dans leur pays d'origine, car il s'agit parfois de migrants de deuxième ou même troisième génération. Le retour des migrants possède d'importantes répercussions économiques. Cela représente d'abord une grave perte de fonds. De plus, au Burkina Faso cela risque d'avoir d'importantes répercussions sur l'accès à la terre selon que les migrants décident de rester dans le pays ou non, car ils devront se faire une place sur des ressources foncières déjà sous pression.

Sonja Fagerberg-Diallo est la directrice d'Associés en recherche et éducation pour le développement (ARED), une institution de formation basée à Dakar qui élabore et met en œuvre des modules de formation destinés à divers groupes d'Afrique occidentale. L'ARED travaille d'abord en langues africaines – principalement en pulaar – et dans une moindre mesure dans d'autres langues africaines. L'institution traduit occasionnellement du pulaar vers le français, de façon à pouvoir adapter une publication dans d'autres communautés locales. Lors de son entretien avec Haramata, Sonja nous fait part de son expérience du dernier défi de l'ARED, l'élaboration d'un module de formation sur le pastoralisme pour les pasteurs.

J Comment l'idée de mettre au point un module de formation sur le pastoralisme pour les pasteurs est-elle née ?

En Afrique occidentale, le pastoralisme fait toujours l'objet de nombreuses attitudes négatives et préjudiciables. Bien que des études récentes aient démontré la rationalité économique et environnementale des systèmes pastoraux transhumants dans les écosystèmes « non-équilibrés » tels que le Sahel (qui présente moins de 400 mm de précipitations par an), les conclusions de ces études ne sont pas suffisamment parvenues aux dirigeants, aux agents du développement, ni à la société civile. Et surtout, elles n'ont pas atteint les éleveurs eux-mêmes.

Afin de diffuser ces connaissances scientifiques, ainsi que d'intégrer le point de vue des éleveurs, Brigitte Thébaud, une pastoraliste, a mis au point un module de formation très puissant avec l'appui de l'IIED et de SOS Sahel. Ce module était initialement destiné aux personnes instruites travaillant dans les organismes de développement. Brigitte a effectué environ une douzaine de formations dans tout le Sahel de 1998 à 2000.

À partir de 2000, le défi pour l'ARED consistait à « institutionnaliser » ces formations, en élaborant, testant et publiant – en français et pulaar – les supports de formation au format écrit. Cela permettrait de reproduire les formations pour des formateurs communautaires et d'ONG qui ne maîtrisent pas forcément très bien le pastoralisme. En outre, le contenu de ces formations serait alors accessible à un plus grand nombre de groupes, dont les éleveurs eux-mêmes, qu'ils soient alphabétisés ou non.

En 2000, « Réussir la décentralisation », un projet de l'IIED financé par DANIDA et ASDI, a offert l'occasion d'effectuer ce travail.

Pourquoi enseigner le pastoralisme aux éleveurs extensifs ? Après tout, ils possèdent déjà des connaissances directes sur le mode de fonctionnement du pastoralisme...

C'est vrai, et une grande partie du contenu de ce module repose sur des connaissances qui proviennent des éleveurs eux-mêmes. Toutefois, l'objectif des formations est de renforcer ces « profondes connaissances » que les éleveurs extensifs possèdent déjà sur leur propre système, par le biais d'une analyse interne et d'informations supplémentaires. Ils devraient ainsi acquérir une maîtrise plus solide et systématique de leur propre mode de vie et réalité.

Cette maîtrise et ces connaissances devraient leur permettre de mieux articuler leur vision aux autres, ainsi que de participer de façon plus égale aux décisions économiques, sociales et administratives qui affectent leurs vies. Nous mettons l'accent sur l'éducation et la participation, en luttant contre la marginalisation actuelle qui rend les éleveurs toujours plus vulnérables aux risques auxquels ils sont confrontés chaque jour.

Quelle sera la structure des formations ?

Au début du processus, nous ignorions totalement quelle forme donner aux formations, combien de livres seraient nécessaires, etc. Il est toutefois vite apparu qu'il existe trois unités distinctes au sein du module total.

La première unité repose sur une vision du pastoralisme en tant que système structuré, rationnel et complexe qui se compose de trois parties interactives : la famille, le troupeau et les ressources (concrètement, eau et pâturages). Étant donné que la perception extérieure considère souvent le pastoralisme comme irrationnel, la base de cette unité est d'aider les pasteurs eux-mêmes à identifier et articuler les principes sous-jacents à leur mode de vie. Cela consiste à aider les populations à analyser et mettre en relation ce qu'elles savent déjà. Mais au fur et à mesure qu'elles articulent et organisent leur propre base de connaissances, nous leur offrons également de nombreuses données scientifiques qui viennent s'ajouter à leur maîtrise de leur propre système – ainsi qu'aux arguments qu'ils peuvent utiliser pour mieux défendre leurs positions.

La deuxième unité place le pastoralisme dans son contexte institutionnel plus vaste. Cela englobe des questions sur les régimes fonciers et les lois forestières, les décisions sur la privatisation des terres, les projets d'établir des sources d'eau publiques, les décisions de déclassifier des terres autrefois protégées en vue de leur exploitation agricole, etc. Ces actes s'inscrivent dans la rude et plus vaste réalité de tout éleveur, dont les décisions individuelles seront fortement modifiées par ce contexte plus global.

Enfin, il existe une troisième unité qui permet au pasteur de mettre toutes ces connaissances à profit en analysant les stratégies de survie de sa propre famille. L'outil est dénommé « portrait de famille » et emploie des techniques de la MARP pour appréhender ce qui rend la stratégie d'une famille donnée viable. Bien que les experts extérieurs emploient ce type de recherche depuis longtemps, c'est l'une des premières fois

que cet outil a été mis au point dans une langue africaine en vue d'être employé par les personnes concernées.

H *Quels supports écrits viendront à l'appui du module ?*

Chacune des trois unités sera accompagnée d'un guide de formation destiné aux formateurs communautaires. Chaque guide sera rédigé en pular et en français. Nous sommes également en train d'élaborer plusieurs supports « d'accompagnement », tels que le livre des participants contenant les représentations visuelles, de sorte que même les participants illettrés disposent d'une mémoire visuelle de ce qu'ils ont débattu. Nous préparons également un livret d'information séparé destiné aux formateurs, apportant des informations de fond sur les questions techniques clés abordées dans le module (par exemple, comment les chercheurs sont-ils parvenus au concept de « capacité de charge » ou d'« UBT »).

H *Quelles étapes ont été nécessaires pour mettre au point le module de formation ?*

Bien que les travaux de Brigitte avaient déjà établi le contenu scientifique ainsi que divers outils participatifs avec l'appui de l'IIED et de SOS Sahel, il nous restait beaucoup de travail à réaliser une fois que ces « matières premières » sont arrivées à l'ARED.

Les projets sous-estiment souvent la démarche longue et complexe nécessaire pour élaborer des modules de formation précis, efficaces et localement adaptés – spécialement en langues africaines pour des lecteurs récemment initiés à la lecture. D'abord, nous avons dû mettre au point un outil – le « portrait de famille » – susceptible d'aider les formateurs de l'ARED (et en fin de compte les formateurs de n'importe quelle institution) à mieux appréhender le mode de fonctionnement des systèmes pastoraux.

Ensuite, nous nous sommes mis à élaborer les supports sur le

pastoralisme, d'après le contenu du module de Brigitte, ainsi qu'à les tester dans des groupes communautaires directement au Sénégal, au Mali et au Niger. Les tests constituent un élément crucial de la démarche. Il peut paraître surprenant qu'il faille encore tester des supports qui ont déjà été utilisés par Brigitte Thébaud dans plus d'une douzaine de formations. En fait, adapter des supports conçus pour des agents du développement à des groupes de la société civile, y compris des personnes illettrées, exige un réaménagement dans de nombreux domaines. Cela implique d'adapter le contenu, l'approche pédagogique, l'ordre de présentation, la durée, etc. Cela implique également de résoudre des questions complexes concernant le choix des mots dans une traduction, d'introduire des supports visuels et des photos, de préparer des supports qui soient pertinents et utilisables aussi bien par des participants alphabétisés ou non, ainsi que de tester la pertinence des supports dans différents pays sahéliens.

Les formations initiales ont été revues et corrigées en fonction des tests réalisés au niveau communautaire. Ce sont les résultats de ces nombreuses formations et de ces nombreux tests qui seront mis au format écrit cette année et publiés en 2004.

H *Quelle est l'étape suivante ?*

Nous avons déjà lancé un processus afin d'adapter et de tester les supports dans d'autres langues locales, particulièrement pour le Niger et le Mali. Nous travaillerons pour cela en partenariat avec des associations pastorales telles que l'Association pour la redynamisation de l'élevage au Niger (AREN), ainsi qu'avec des institutions de formation telles que l'Institut rural pour l'éducation civique (IREC) au Mali.

H *Merci, et continuez sur cette bonne voie !*

Sonja Fagerberg-Diallo peut être contactée à l'adresse électronique ared@enda.sn, tél. +221 8257119.

Dresser la carte de la pauvreté et du bétail dans le monde en développement

L'ILRI a effectué une étude mondiale visant à identifier les populations conséquentes d'éleveurs pauvres dans le monde, ainsi qu'à évaluer l'évolution probable de ces groupes au cours des 30 à 50 prochaines années. À l'aide de techniques de cartographie destinées à intégrer les données existantes sur les densités de population humaine et de bétail ainsi que leur croissance prévue, conjuguées à des informations sur les variables climatiques et les effets probables du changement climatique, l'étude a produit un ensemble de cartes mondiales qui indiquent où se trouvent les principaux systèmes liés aux bétails, ainsi que les populations les plus pauvres par rapport à ces systèmes. En outre, ces cartes indiquent l'évolution probable de la situation dans les 30 à 50 années à venir, en fonction de la croissance démographique projetée et du changement climatique.

Les résultats de l'étude révèlent qu'il existe au moins 550 millions d'éleveurs pauvres dans le monde, dont la plupart sont concentrés en Asie du sud et en Afrique subsaharienne. Des chiffres si absolus ne valent toutefois pas grand-chose, car ils masquent de grandes variations de pauvreté, tant au sein des différents systèmes qu'entre eux. De surcroît, le concept même de « pauvreté » est problématique, car il possède des sens différents selon les populations et qu'il peut varier assez considérablement selon les critères utilisés pour le mesurer.

Potentiellement plus intéressants sont les changements probables auxquels ces populations et leurs systèmes de production risquent d'être confrontés au cours des 50 prochaines années. L'analyse semble indiquer un certain nombre de changements de taille. Premièrement, la distribution spatiale de la croissance démographique humaine,

particulièrement en Afrique subsaharienne, est assez frappante. En proportion de la population mondiale, il est prévu que l'Asie orientale diminue, tandis que les niveaux de croissance augmenteront considérablement en Afrique subsaharienne (20 % de la population mondiale) et en Asie du sud (environ 33 % de la population mondiale). Tout aussi étonnants sont les changements prévus en durée de la période de croissance agricole pour l'Afrique subsaharienne, du fait de l'augmentation des températures moyennes au XXI^e siècle. D'importantes réductions sont prévues dans la durée de la période de croissance agricole (DPC) dans certaines régions d'Afrique occidentale, dans le sud soudanais, en Ouganda ainsi que dans certaines régions d'Éthiopie, alors que des hausses sont anticipées dans le sud-est du Kenya, dans le nord-est de la Tanzanie, dans le sud camerounais, ainsi que d'autres régions éthiopiennes. Cela aura de graves répercussions sur les systèmes agricoles et de bétail des populations locales, particulièrement face à des niveaux démographiques croissants. Au cours du prochain demi-siècle, l'Afrique occidentale devrait passer de systèmes fondés sur les terres de parcours à des systèmes mixtes, tandis qu'en Afrique orientale et australe les systèmes d'altitude mixtes risquent de disparaître.

L'étude a eu pour but d'aider les pouvoirs publics à classer par ordre prioritaire les domaines sur lesquels cibler leurs efforts de recherche et de développement, afin d'obtenir un plus grand impact sur la pauvreté dans le monde. Cette étude constitue un premier pas dans l'examen de cette considération à l'échelle mondiale, alors que beaucoup reste à faire pour peaufiner et améliorer la qualité des données. Les domaines clés à améliorer englobent l'établissement de modèles liés aux modes de migration dans les 50 années à venir, afin d'obtenir des projections plus exactes des densités démographiques. La catégorisation



des systèmes productifs est un autre paramètre à perfectionner pour tenir compte de variables telles que l'intensité de l'occupation des terres et la fertilité des sols. Une meilleure maîtrise des rapports entre pauvreté et aménagement des ressources naturelles s'impose, de même que des études plus détaillées pour quantifier les niveaux de pauvreté au sein et entre les différents systèmes de production.

Le rapport d'étude, ainsi que les cartes peuvent être visualisés et téléchargés sur le site Internet de l'ILRI (www.cgiar.org/ilri)

Popularisation du Document de stratégie de réduction de la pauvreté de la Tanzanie

Les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) Orchestrés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international seront présents encore quelques années. Certains les considèrent comme un moyen novateur de coordonner les activités d'un vaste éventail de parties prenantes en un cadre cohérent, plurisectoriel et pro-pauvres. D'autres y voient de simples Programmes d'ajustement structurels sous un vernis participatif. Quelle que soit votre opinion toutefois, ces documents impliquent la rhétorique de la participation et ouvrent une brèche susceptible d'être élargie.

Le DSRP de la Tanzanie a été produit très rapidement pour répondre aux conditions du programme de la Banque Mondiale des « Pays pauvres très endettés » (PPTÉ). Il a impliqué des niveaux de participation populaire inférieurs à ceux qui seraient désirables. S'inscrivant toutefois de son propre aveu dans une démarche vivante, le DSRP est un nouveau-né qui grandit vite. De nombreuses parties prenantes clés considèrent désormais nécessaire de « diffuser » les idées non seulement du haut vers le bas, mais aussi du bas vers le haut et horizontalement à divers niveaux, de manière à alimenter des mouvements sociaux pro-pauvres susceptibles de mobiliser les bases, organisations de masse et autres éléments populaires de la société.

Les mesures de réduction de la pauvreté ont été intimement liées à la décentralisation, ainsi qu'à la réforme de l'administration locale. Les consultations en cours mentionnent régulièrement la corruption comme un frein potentiel à ces plans. De nombreuses parties prenantes sont donc convaincues qu'il est prioritaire que les systèmes encouragent l'ouverture et la transparence. Il conviendra pour cela de travailler beaucoup au processus de « popularisation des mesures ».

Le Ministère britannique pour le développement international (DFID) a prêté son appui à une organisation de la société civile (Hakikazi Catalyst), afin de produire des versions du DSRP qui soient attrayantes, illustrées et rédigées en langage clair (anglais et kiswahili). Restées largement fidèles au ton et à l'esprit de l'original, ces versions ont été publiées en supplément des journaux locaux – 250 000 exemplaires ont été imprimés et distribués dans le pays. Deux millions d'affiches (par groupes de six) ont également été réalisées et largement distribuées (principalement sur les camions d'un producteur et distributeur national de farine de maïs). Des activistes sociaux ont encouragé la population à utiliser les supports, ainsi qu'à discuter des implications de leur contenu (cela a parfois impliqué du théâtre communautaire).

Innovatrice et quelque peu circonstancielle, cette première tentative de popularisation des mesures a toutefois fait ses preuves et s'est imposée bien au-delà de la démarche DSRP. D'autres documents ont été rendus publics de façon analogue par différents groupes d'intéressés. Par le biais de nombreuses actions et discussions, ainsi que d'un atelier de taille, davantage d'approches systématiques de la « popularisation » se mettent en place d'après un Modèle de cycle en quatre étapes (conception, démystification, distribution, discussion). Cela part du principe que les populations ne peuvent pas participer sans les connaissances nécessaires.

Au terme d'un système de consultation et de recherche plus ou moins



approfondi, une politique officielle est **conçue** par les bureaucrates ou hommes politiques. Généralement épais, ces documents contiennent beaucoup de jargon et de statistiques. Ils sont par conséquent **démystifiés** en langage clair et présentés de façon attractive (sous forme de texte, bandes dessinées, théâtre, etc.), afin de permettre à la population ordinaire de les assimiler, puis de discuter des concepts clés de façon informée et sérieuse. Mais ces documents ne seront *largement* utilisés que si une **distribution** efficace est assurée – processus qu'il convient de bien préparer et financer. Des groupes de **discussion** sont ensuite formés en vue de déterminer les incidences locales et de dresser des plans d'action, par la suite mis en œuvre et contrôlés. Le cas échéant, des rapports de suivi servent à **informer en retour** les dirigeants facilement identifiables au niveau le plus approprié. De cette manière, la population ordinaire contribue à concevoir et à effectuer le suivi des mesures locales et nationales.

La démarche DSRP est en partie à l'origine d'un vaste effet de « fraternisation » enthousiaste dans les cercles de développement tanzaniens. Dans une situation si dynamique engendrant tant d'actions simultanées, il est difficile de signaler un « agent » particulier de changement. Il existe une synergie entre divers départements gouvernementaux, un éventail de partenaires de développement, ainsi que certaines organisations locales clés issues de la société civile. Un *Groupe de travail* composé de plusieurs parties prenantes pour la *Diffusion, la sensibilisation et la promotion* a été établi et constitue l'un des quatre piliers du Plan directeur du pays pour le suivi de la pauvreté. Inutile de dire qu'il existe des problèmes mineurs liés aux exigences idéologiques de l'humanité territoriale, mais il semble clair que le désir d'informer et d'impliquer un vaste éventail de parties prenantes subsistera quelque temps encore – même si la démarche DSRP perd des adeptes.

Les versions originales et popularisées de plusieurs documents d'orientation clés sont désormais en ligne, ainsi que les rapports sur la méthodologie émergente pour leur production – voir les liens pertinents sur le www.hakikazi.org.

George Clark (clark@srds.co.uk) du Caledonia Centre for Social Development (Centre calédonien pour le développement social) (www.caledonia.org.uk) est Conseiller technique sous contrat ponctuel auprès de Hakikazi Catalyst, où il travaille en étroite collaboration avec le directeur Emmanuel Kallonga (hakikazi@cybernet.co.tz)

Terres irriguées au Mali

A lors qu'un très grand nombre d'études ont analysé les régimes et les droits fonciers dans les zones arides africaines, beaucoup moins de recherches ont porté sur une question clé – l'aménagement des terres irriguées. En Afrique occidentale, les terres irriguées sont relativement peu abondantes mais d'une importance vitale pour les moyens d'existence ruraux, ainsi que pour la production des grandes cultures vivrières et de rente, telles que le riz et le coton. Leurs institutions d'aménagement sont souvent spécifiques à chaque système d'irrigation et peuvent différer considérablement du modèle général dominant dans le pays.

Une récente étude du « Land Tenure Center » contribue à combler ce déficit de connaissances en analysant les arrangements institutionnels destinés à l'aménagement des terres irriguées au Mali. Ces arrangements sont extrêmement variés, ce qui traduit la vaste diversité des types de terres irriguées, et ils englobent des programmes d'irrigation opérés par les pouvoirs publics, l'irrigation de décrue, les « bas-fonds », ainsi que des programmes d'irrigation villageois. Les programmes de développement qui ont créé les systèmes d'irrigation ont établi des institutions destinées à l'attribution des terres irriguées, généralement en s'appuyant sur des institutions au niveau des villages. La culture du sorgho et du riz de décrue, qui exploite les terres fertiles recouvertes par les eaux de manière saisonnière, peut impliquer une exploitation partagée de la même ressource par les paysans, éleveurs et pêcheurs, ainsi que par diverses institutions coutumières revendiquant des responsabilités d'aménagement.

De récents événements ont soulevé de nouveaux défis pour ces

diverses institutions. Dans certains cas, les pressions démographiques ont réduit la taille des parcelles et provoqué des tensions, entraînant ainsi une insécurité foncière. Les discussions sur la privatisation des terres irriguées ont suscité des craintes d'expropriation chez les petits paysans. La législation sur la décentralisation prévoit de transmettre aux collectivités locales une partie des terres de propriété publique, ainsi que des responsabilités non négligeables en matière d'aménagement des ressources naturelles. Bien que la mise en œuvre de ces normes procède lentement, la décentralisation soulève d'importantes questions, particulièrement en ce qui concerne l'articulation entre les collectivités locales récemment établies et les structures en place pour l'aménagement des terres irriguées. De surcroît, les programmes d'irrigation peuvent couvrir plusieurs municipalités et exiger des arrangements pour leur permettre de coopérer.

Le Document de travail « Étude sur la problématique foncière dans les périmètres irrigués au Mali », par Bloch et al., peut être téléchargé sur <http://www.wisc.edu/lc/wp50f.html>

En faveur de moyens d'existence halieutiques durables

En quoi la recherche contribue-t-elle à améliorer les moyens d'existence des communautés de pêche artisanale ? Idéalement, une recherche participative de grande qualité devrait contribuer aux politiques de manière à améliorer les moyens d'existence des communautés de pêcheurs. Dans le monde réel toutefois, les liens entre recherche, politiques et petites communautés de pêcheurs sont souvent très ténus. La recherche halieutique privilégie généralement les considérations scientifiques et technologiques, reléguant au second plan les importants aspects socio-économiques des communautés de pêcheurs. Rares sont les partenariats entre institutions de recherche et communautés de pêcheurs, tandis que les politiques ne sont pas toujours en accord avec les recommandations découlant de constatations scientifiques.

Ce sont là les questions abordées par un projet de recherche entrepris par la FAO, qui a impliqué la réalisation de six études de pays (Cameroun, Guinée, Mali, Mauritanie, Nigeria et Sénégal), ainsi que d'un rapport de synthèse. Le projet a été mis en œuvre dans le cadre d'un plus vaste Programme de la FAO pour des moyens d'existence durables dans la pêche (PMEDP), financé par le Ministère britannique pour le développement international (DFID).



Photo : K. Koukoulitov/SFLP

L'entrée du port de Mopti.

Les études ont révélé que la recherche halieutique, en dépit d'une faible allocation de ressources, contribue aux moyens d'existence des communautés de pêche artisanale en générant connaissances et technologie, en renforçant les capacités (compensant parfois les échecs des services de vulgarisation), ainsi qu'en contribuant aux politiques. Il reste néanmoins beaucoup à faire. Par exemple, bien que les études aient documenté quelques partenariats entre recherche et communautés de pêcheurs, ces collaborations restent très rares. De plus, la capacité des chercheurs à contribuer à l'amélioration des moyens d'existence des pêcheurs est limitée par un vaste éventail de facteurs, notamment la réduction des dépenses publiques découlant d'ajustements structurels.

Parmi les principales recommandations émanant des études figurent la promotion de partenariats entre recherche et communautés par l'octroi de fonds aux activités pilotes, ainsi que le renforcement des capacités des institutions de recherche en matière d'approches participatives et de communication.

Pour télécharger les études de cas et le rapport définitif, consulter le site <http://www.sflp.org/eng/003/ongoingact1.htm>

Assurer l'accès aux ressources en eau

Au cours des récentes années, l'eau a occupé une place prioritaire dans les débats internationaux. La Déclaration du Millénaire des Nations Unies, ainsi que le Sommet Mondial pour le développement durable ont promis de diminuer de moitié la proportion des personnes dépourvues d'accès sécurisé à l'eau potable d'ici à 2015, tandis qu'un certain nombre de donateurs se sont engagés à soutenir les programmes d'approvisionnement en eau dans les pays en développement. En novembre dernier, le Comité des Nations Unies sur les Droits économiques, sociaux et culturels a déclaré que le droit à l'eau constitue un droit de l'homme fondamental reconnu par le droit international. De surcroît, les Nations Unies ont désigné 2003 l'Année internationale de l'eau douce, tandis qu'une série de conférences internationales sur l'eau ont eu lieu (La Haye, 2000 ; Bonn, 2001 ; Kyoto, 2003). Des objectifs et actions liés à l'eau figurent dans le Document d'orientation NEPAD, alors qu'une Conférence ministérielle africaine sur l'eau a été établie par des leaders africains en 2002.

Ces faits suggèrent que la communauté internationale juge de plus en plus prioritaire la question de l'eau. Et à juste titre. L'eau est vitale pour tous les aspects de la vie. Une gestion et une exploitation efficaces, équitables et viables de l'eau sont la clé du développement durable. En même temps, l'eau douce est une ressource limitée dans le monde entier et surtout dans les zones arides. Bien qu'il convienne d'éviter les généralisations et que des concepts tels que « pénurie d'eau » soient difficiles à mesurer¹, les populations des zones arides possèdent peu d'eau, à la fois en termes de disponibilité (du fait de précipitations faibles et irrégulières) et d'accessibilité (du fait de facteurs physiques et économiques). Dans ce contexte, la croissance démographique a souvent entraîné une rivalité accrue pour les ressources en eau et une pénurie chronique, tandis que des sécheresses récurrentes menacent la sécurité

alimentaire et que des maladies liées à l'eau provoquées par des systèmes hydriques et sanitaires inadéquats sont responsables de nombreux décès.

Allier efficacité et équité

Les avis sur la façon de résoudre ces problèmes divergent largement. Prenons le cas de l'approvisionnement urbain en eau pour la consommation domestique. D'une part, de nombreux économistes, gouvernements et donateurs soutiennent que la récupération des coûts (c'est-à-dire les frais d'extraction d'eau) est nécessaire pour assurer une exploitation de l'eau efficace et durable, de même que la privatisation des services hydriques permet de capter des investissements dans l'approvisionnement en eau et d'accroître l'efficacité des prestations de services. Sur le plan international, la libéralisation du secteur de l'eau est encouragée par des institutions telles que la Banque mondiale ainsi que les négociations commerciales de l'OMC². Un certain nombre d'États ont ainsi restructuré leur secteur hydrique en introduisant des frais d'eau ou en les augmentant, ainsi qu'en privatisant l'approvisionnement urbain en eau, tandis que beaucoup d'autres subissent des pressions pour agir de même.

D'autre part, de nombreux groupes de la société civile défendent que, en raison de sa fonction vitale pour la vie humaine, l'eau ne peut être considérée selon le seul critère de l'efficacité économique. Les politiques doivent également assurer un accès équitable à l'eau pour tous les groupes sociaux, y compris les plus pauvres et les plus vulnérables. Loin d'assurer cela, selon ces critiques, la privatisation et la récupération des coûts compromettent davantage l'accès des pauvres à l'eau, incapables de payer des frais d'eau plus élevés. De plus, la consommation d'eau étant indispensable à la vie humaine, les frais standardisés frappent les ménages plus pauvres de façon disproportionnée. En conséquence, au lieu d'assurer un accès efficace et équitable à l'eau, la privatisation sert les intérêts de la poignée d'entreprises transnationales qui domine le secteur des services d'eau, profitant du retrait des pays surendettés de l'approvisionnement en eau.

Ces débats se révèlent souvent vifs et polarisés, comme le montrent les discussions en cours sur la privatisation du secteur de l'eau au Ghana (voir p28). Dans ce vif échange d'arguments est apparue une nouvelle approche fondée sur les droits. Celle-ci souligne que l'accès à l'eau n'est pas seulement un objectif désirable pour les politiques publiques, mais un droit de l'homme fondamental reconnu par les traités internationaux et certaines constitutions (notamment en Afrique du Sud). Ce droit juridique à l'eau ne signifie par forcément que les États doivent assurer les services d'eau. Ils doivent toutefois éviter d'intervenir arbitrairement dans l'accès à l'eau existant et adopter diverses mesures (de la régulation à la prestation), afin de réaliser progressivement le droit à l'eau de toutes les personnes.

Enfin, on ne saurait réduire le débat sur l'approvisionnement urbain en eau à une dichotomie État-secteur privé. Avec les processus de décentralisation en cours dans un grand nombre de pays, les municipalités jouent de plus en plus un rôle important dans l'approvisionnement en eau. Au Mali, par exemple, les responsabilités de l'approvisionnement en eau potable ont été transmises aux communes. En outre, dans de nombreux pays, les ONG et les organisations de type communautaire jouent un rôle clé dans l'approvisionnement et l'assainissement de l'eau (voir l'encadré sur l'Afrique orientale en face).

Une ressource stratégique en milieu rural

Quant aux zones rurales, une considération clé liée à l'eau concerne les puits et points d'eau qui sont cruciaux pour l'eau potable, l'agriculture et le pastoralisme. Dans de nombreux endroits, les points d'eau ont fait l'objet de tensions et même de violents affrontements entre différents utilisateurs. Ces affrontements sont souvent décrits comme des conflits entre « agriculteurs » et « éleveurs » pour des ressources en eau de moins en moins abondantes. Bien que cette interprétation soit valable dans de nombreux cas, la réalité se révèle bien plus complexe. Par exemple, une récente étude issue des zones arides du Kenya a révélé que les affrontements étaient plus fréquents les années d'abondance d'eau que

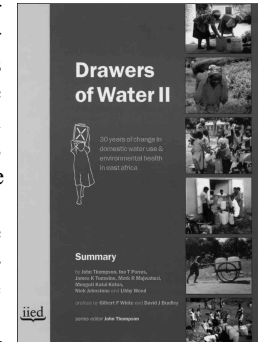
Drawers of Water II : trente années de changement dans l'exploitation domestique de l'eau en Afrique orientale

En dépit d'un vaste nombre d'études sur l'exploitation de l'eau, on sait très peu sur les tendances à long terme, la plupart des études étant limitées à une saison ou une année, tandis que les quelques études qui examinent les changements dans le temps sont souvent d'une portée géographique réduite.

Drawers of Water II, un projet de recherche géré par l'IIED et d'autres partenaires, apporte des points de vue intéressants sur l'évolution à long terme. Les données initiales du projet proviennent d'une étude de 1972 a offert la première évaluation à grande échelle de l'exploitation domestique de l'eau au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda. « *Drawers of Water II* » reprend la méthodologie de cette recherche initiale dans ces pays pour analyser les tendances et changements au cours des trois dernières décennies.

Le projet a révélé une privatisation croissante de la prestation des services d'eau, bien que pas toujours de façon aisément conciliable avec les prescriptions de la Banque mondiale ou du FMI : les ONG et organisations de type communautaire, pas les entreprises à but lucratif, jouent un rôle grandissant dans la prestation de services. De plus, les liens entre le secteur bénévole d'une part et le financement par l'Etat et les bailleurs de fonds d'autre part recouvrent une importance croissante pour la prestation de services.

Pour en savoir plus sur ce projet, consulter le site www.iied.org/agri/proj_dwu.html ou contacter John Thompson (John.Thompson@iied.org).



les années arides, et que les heurts sur les sites des puits pouvaient être motivés par des razzias de bétail – car ces sites permettent aux voleurs de facilement entourer et d'attaquer de larges concentrations de gens et de bétail – plutôt que par la rivalité pour l'eau.

Etant donné l'importance vitale des points d'eau pour les moyens d'existence dans les zones arides, les pouvoirs publics et organismes de développement ont accompli des efforts considérables pour améliorer l'infrastructure de l'eau. Dans la plupart des cas, cela a impliqué la construction de puits en ciment d'accès libre et d'autres structures modernes, les décisions étant prises en fonction de considérations « techniques » en matière d'approvisionnement en eau. On a en revanche prêté peu d'attention aux importantes incidences socio-économiques et institutionnelles qu'entraîne la création de points d'eau. Par exemple, les points d'eau et l'irrigation tendent à rehausser la valeur foncière et risquent donc d'exacerber la rivalité entre différents utilisateurs. De plus, dans de nombreuses sociétés pastorales l'accès aux pâturages est déterminé par les droits sur les puits qui s'y trouvent. Ces droits à l'eau sont donc cruciaux pour la gestion durable des pâturages. Dans certains cas, la prestation par les pouvoirs publics de points d'eau d'accès libre a affaibli les systèmes traditionnels de gestion des pâturages, et a favorisé les conflits et la dégradation des terres.

En outre, les zones rurales et urbaines peuvent avoir des besoins et exigences concurrents en matière de ressources en eau. La privatisation de l'approvisionnement urbain fait de l'eau un produit de base rentable et risque d'entraîner le détournement d'eaux de propriété collective dans les zones rurales, afin d'alimenter les marchés urbains en eau potable. En Inde par exemple, un entrepreneur privé construit actuellement une canalisation qui détourne les eaux du Gange en vue d'approvisionner Delhi en eau potable ; les paysans de la région s'y opposent, car ils dépendent de ces eaux pour l'irrigation.

Afin de sécuriser les droits à l'eau des ruraux pauvres, la reconnaissance des systèmes coutumiers de droits à l'eau peut se révéler un outil important. Pourtant, très peu de pays l'ont fait, à l'exception de longue

date de l'Indonésie (lié au système traditionnel de droit d'irrigation au Bali). Toutefois, les récentes législations accordant une reconnaissance accrue des droits coutumiers, telles que la Loi d'irrigation bolivienne de 1998 et la Charte pastorale malienne de 2001, constituent des signes encourageants.

Revendications liées aux fleuves internationaux

Les rivalités liées aux ressources en eau se produisent également au niveau international. En effet, un grand nombre de bassins fluviaux et de lacs du monde entier sont partagés par deux Etats ou plus, tandis qu'en Afrique subsaharienne tous les pays ont au moins un de ces deux éléments en commun. Bien que les conflits internationaux provoqués par l'eau soient rares, les rivalités pour l'eau constituent un facteur non négligeable de tensions internationales, spécialement dans les zones arides. Par exemple, beaucoup estiment que l'accès aux eaux du bassin fluvial du Jourdain représente une question clé sous-jacente à l'instabilité du Moyen-Orient.

Des instruments internationaux, tels que la Convention des Nations Unies sur les cours d'eau de 1997 et les accords régionaux (en Afrique, le Protocole SADC récemment modifié), affirment que les Etats riverains doivent exploiter les cours d'eau internationaux de façon équitable, sans occasionner de dommages à d'autres Etats. Ces principes globaux sont souvent complétés par des traités relatifs à un cours d'eau spécifique, comme c'est le cas du Danube, du Rhin et de bien d'autres.

Dans les zones arides d'Afrique et du Moyen-Orient toutefois, il a été signé peu d'accords spécifiques à des cours d'eau (par exemple, ceux concernant les fleuves Niger et Sénégal), tandis que beaucoup d'entre eux n'englobent pas tous les Etats riverains (la Gambie ne fait pas partie de la Convention relative au statut du Fleuve Sénégal, par exemple). Fréquentes, les tensions entre Etats concernant l'exploitation de l'eau sont principalement provoquées par de vastes projets de détournement d'eau, ainsi que par les incidences des fleuves sur les frontières internationales. Dans le meilleur des cas, ces tensions sont résolues par la

négociation ou par l'intervention d'institutions internationales telles que la Cour internationale de justice (par exemple, le différend sur le Fleuve Chobe entre la Namibie et le Botswana, résolu par la Cour en 1999 ; et le différend sur le Fleuve Niger entre le Niger et le Bénin, soumis à la Cour l'an dernier). Récemment, une Charte de l'eau a été adoptée pour le Fleuve Sénégal par l'institution régionale pertinente (*Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal*, OMVS), à la suite des tensions entre le Sénégal et la Mauritanie concernant l'exploitation des eaux du fleuve³.

Des solutions complexes à des problèmes complexes

Étant donné l'ampleur des enjeux, les débats sur l'eau sont souvent vifs et polarisés. Les questions soulevées par l'eau sont toutefois extrêmement complexes, impliquant un vaste éventail d'exploitations et d'utilisateurs au niveau local, national et international. Il est peu probable que ces problèmes se résolvent de façon simple et évidente. Par exemple, alors que certaines mesures peuvent s'avérer « bonnes » ou « mauvaises » pour tous, d'autres peuvent affecter divers acteurs différemment. Ces effets distributifs peuvent se produire non seulement entre les utilisateurs d'eau pauvres et les grands prestataires de services privés, mais aussi dans des circonstances plus délicates, telles qu'entre les ménages pauvres urbains et ruraux. Concernant les frais d'eau, par exemple, lorsque le manque de ressources ne permet pas d'étendre les réseaux d'approvisionnement aux zones rurales, l'objectif louable visant à assurer un approvisionnement gratuit généralisé peut dans la pratique offrir de l'eau canalisée subventionnée aux ménages urbains, laissant aux zones rurales des solutions de remplacement moins favorables. De surcroît, comme le montre le programme « *Drawers of Water* », l'éventail de solutions institutionnelles possibles va bien au-delà de la dichotomie « Etat contre secteur privé » et englobe différentes options institutionnelles impliquant organismes publics, autorités municipales, entreprises privées et coutumières ou autres systèmes de type communautaire. Il convient d'évaluer ces différents arrangements institutionnels selon leur capacité à assurer un accès efficace et équitable à l'eau, ainsi

qu'à aménager les ressources d'eau collectives équitablement et durablement, tant sur le plan local qu'international. Cela peut exiger des partenariats entre institutions publiques, secteur privé et société civile susceptibles d'exploiter l'avantage comparatif de chaque secteur, en vue de réaliser pleinement le droit à l'eau de chaque personne. Que ces partenariats soient établis ou non est en définitive une question de volonté politique.

Bibliographie

- Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels, *The Right to Water*, Commentaire général No. 15, 26 novembre 2002, E/C.12/2002/11.
- Salman, Salman M.A., 2002, «The Abuja Declaration on Water: A Milestone or Just Another Statement? », *Water International*, Vol. 3, No. 3.
- Witsenburg, Karen et Roba, Adano Wario, 2002, *The Use and Management of Water Sources in Kenya's Drylands: Is There a Link between Scarcity and Violent Conflicts?*, document présenté au séminaire « Conflits liés à l'aménagement de la terre et de l'eau en Afrique », Copenhague, 28-29 novembre.

Quelques liens utiles

- Center for Economic and Social Rights* (Centre pour les droits économiques et sociaux): <http://www.cesr.org/PROGRAMS/water.htm>
- Année internationale de l'eau douce 2003* : <http://www.wateryear2003.org/>
- The Water Page* (la Page sur l'eau) : <http://www.thewaterpage.com/>
- Wateraid* : <http://www.wateraid.org/>
- Conseil mondial de l'eau* : <http://www.worldwatercouncil.org/>
- Forum mondial de l'eau* : <http://www.worldwaterforum.org/>

1 *The Centre for Ecology & Hydrology* a pourtant élaboré un «Index de pauvreté hydrique » (IPH) fondé sur cinq éléments clés – ressources, accès, capacités, exploitation et environnement. Pour en savoir plus à ce sujet, consulter le site <http://www.nwl.ac.uk/research/WPI/>.

2 Par exemple, des documents confidentiels récemment divulgués dans la presse ont révélé que la libéralisation des services d'eau figurait haut dans les demandes présentées par l'Union européenne en vue du nouveau cycle de négociations du GATS ; consulter le site <http://www.gatswatch.org/requests-offers.html#outgoing>.

3 En 2000, un plan sénégalais de programme d'irrigation a suscité le courroux de la Mauritanie, qui a menacé d'expulser ses ressortissants sénégalais ; la crise s'est résolue lorsque le Sénégal a abandonné le programme.

Y a-t-il trop d'animaux et d'habitants à Ngorongoro ?

Oui, selon l'Autorité de la zone de conservation de Ngorongoro (AZCN), l'organisme parapublic établi pour aménager ce Site déclaré Patrimoine naturel mondial et Réserve de la biosphère, qui abrite également quelque 50 000 agro-pasteurs massaïs, ainsi que des groupes de gardiens-ramasseurs. Pendant de nombreuses années l'AZCN a tenté d'expulser les Massaïs et peuples de chasseurs-ramasseurs qui vivent dans la Zone de conservation de Ngorongoro (ZCN), aux motifs que leurs troupeaux de bétail détruisent l'environnement et que leurs champs gâchent le paysage. Les efforts passés visant à interdire la mise en culture, d'abord imposée en 1975 puis annulée en 1991, à limiter le nombre de bétail, ainsi qu'à reloger les résidents dans des zones adjacentes à la Zone de conservation de Ngorongoro ont redoublé au cours des deux dernières années.

Les premiers signes de trouble sont apparus lorsque le Premier Ministre F. Sumaye, lors d'une visite à Ngorongoro en septembre 2001, a annoncé que la culture de subsistance ne serait plus tolérée très longtemps. Inquiète, la population locale a envoyé une délégation pour voir le Président, qui l'a rassurée en disant que cette interdiction ne concernerait que les immigrants, et non les Massaïs résidents. Au cours de 2002 la situation s'est toutefois détériorée davantage, culminant en octobre-novembre 2002 avec l'envoi par l'AZCN de lettres aux conseillers et chefs de villages de la ZCN les informant que toute culture serait illégale et que tous les résidents devraient quitter les lieux.

Pourquoi cette situation ?

Bien que les motifs soient probablement multiples, il semble que l'AZCN utilise également des résultats de recherche récemment acquis pour justifier des actions qu'elle souhaitait prendre depuis longtemps.

De 1997 à 2000, le programme de recherche GL-CRSP¹ a mis au



point un modèle permettant d'évaluer les interactions entre bétail et faune, en termes de concurrence pour le fourrage et de transmission des maladies entre espèces dans le temps et l'espace. Au centre de ces travaux se trouvait la conception d'un système d'établissement de modèles appelé *Integrated Management and Assessment Systems* (IMAS) (Systèmes intégrés d'aménagement et d'évaluation), qui combine différents ensembles de données issues de diverses sources (systèmes d'information géographique, détection à distance, études sur le terrain) pour permettre l'exploration d'autres stratégies d'orientation et d'aménagement. En 2000, l'AZCN a demandé aux chercheurs travaillant au programme GL-CRSP de répondre à un certain nombre de questions concernant les capacités de charges de la ZCN en population humaine et animale, ainsi que les effets probables de la culture et de soins vétérinaires améliorés sur les espèces sauvages, le bétail et les habitants de la ZCN. D'après leurs travaux effectués à l'aide d'IMAS, le programme GL-CRSP, en collaboration avec l'Université de l'État de Colorado et l'ILRI, a établi un nouveau projet financé par USAID, afin de répondre à ces questions. Baptisé POLEYC,² le projet a publié ses résultats en juin 2002.

Les résultats

Le projet POLEYC a répondu à quatre questions clés posées par l'AZCN, afin d'aider cette dernière à décider quelles mesures choisir pour équilibrer les besoins d'existence des résidents massaïs et de leur bétail d'une part, ainsi que la conservation des espèces sauvages et le tourisme d'autre part, sans nuire à l'environnement. Il s'agissait des questions suivantes :

Combien d'animaux la ZCN peut-elle assimiler ? L'étude a révélé qu'il n'existe pas de nombre fixe ou absolu et que tout dépend du ratio entre le nombre de bétail et le nombre d'espèces sauvages, la méthode

QUESTIONS FONCIERES

utilisée pour mesurer la capacité de charge, ainsi que des variables telles que la production saisonnière de fourrage. L'étude a toutefois montré que les populations de bétail ont été relativement stables au cours des 30 dernières années et que leurs niveaux réels ne posent pas de problème d'importance. Le problème relève davantage des niveaux de population humaine qui, contrairement à ceux du bétail, ne sont pas restés stables, entraînant une diminution du nombre d'animaux par personne par rapport à 30 ou 40 ans auparavant.

Or, si le nombre de bétail par personne devait augmenter à un niveau susceptible d'améliorer les moyens d'existence des Massaïs et/ou leur permettre de mener un style de vie pastoral, la capacité de charge de la ZCN serait alors excédée. Cela implique que le pastoralisme ne constitue pas une option viable à long terme pour la réduction de la pauvreté dans la ZCN et qu'il convient d'encourager les résidents massaïs à émigrer ou à gagner leur vie d'une autre manière.

Quelle quantité de terre est cultivée dans la ZCN, et avec quel effet sur les espèces sauvages, le bétail ainsi que les populations ? De façon intéressante, le projet a révélé que la culture de subsistance des Massaïs résidents est insignifiante dans la ZCN, couvrant à peine 3 967 ha (0,47 %) de la superficie totale de la ZCN, de 828 800 ha. Reconnaisant l'importance décisive de la culture pour les moyens d'existence locaux, le projet a même suggéré qu'une multiplication par cinq de la superficie cultivable, jusqu'à 50 000 ha, n'aurait pas d'impact de taille sur le nombre d'espèces sauvages ou de bétail. Dans ce cas, pourquoi l'AZCN veut-elle absolument interdire la



Cratère de Ngorongoro

Photo: Critique.org

mise en culture, d'autant plus que cela réduirait dans une certaine mesure la dépendance locale par rapport au bétail et contribuerait à réduire la pauvreté ?

Quels sont les effets probables de l'amélioration des soins vétérinaires ? Les résultats de l'établissement de modèles suggèrent que l'amélioration des soins vétérinaires, particulièrement en réduisant la mortalité des

jeunes animaux, entraînerait une hausse significative du nombre de bétail, ce qui finirait par dépasser la capacité de charge, à moins que les conditions du marché ne permettent aux éleveurs de se débarrasser des animaux en trop.

Quelle est l'ampleur des effets de la croissance démographique humaine ?

Les résultats ont indiqué qu'au taux de croissance actuel (3,5%), la population de Ngorongoro doublera en 20 ans. Étant exclu d'augmenter la superficie cultivée ou les détentions de bétails, l'étude suggère qu'accroître le travail salarié extérieur ainsi que la part des recettes du tourisme, intensifier la production de bétail ou augmenter l'aide alimentaire sont les seules

options qui restent aux Massaïs résidents pour améliorer leurs moyens d'existence.

Mais l'établissement de modèles apporte-t-il les réponses ?

Le ton global de l'étude suggère que pour préserver les espèces sauvages et l'écosystème, et par extension l'industrie du tourisme qui en découle, les Massaïs doivent abandonner leur mode de vie pastoral. C'est sur cet argument, du moins en partie, que l'AZCN se repose pour

QUESTIONS FONCIERES

justifier ses propositions, qui consistent en l'interdiction de la culture et l'éviction massive des résidents.

Mais ces scénarios sont-ils forcément vrais ? Toutes les données pertinentes ont-elles été saisies dans les exercices informatiques d'établissement de modèles ? L'étude admet clairement qu'il existe des limitations techniques et conceptuelles lorsque l'on tente d'établir un modèle des complexités liées aux stratégies de survie opportunistes employées par les communautés locales face à l'incertitude environnementale. La composition de l'équipe de recherche, qui se composait presque exclusivement de naturalistes, a-t-elle limité d'une quelconque façon la capacité de l'étude à capturer la dynamique sociale et politique de l'exploitation des ressources multiples, caractéristique de la ZCN ?

Un problème de taille que l'étude a reconnu, a résidé dans le fait que le programme de recherche était exclusivement fixé par l'AZCN, sans participation de la communauté locale. Le rôle joué par la population locale se limitait à la traduction, ainsi qu'à servir d'émetteurs et de récepteurs passifs d'informations. Etant donné cette situation, les questions utilisées dans le processus de simulation étaient-elles purement de « nature technique » ou étaient-elles d'une quelconque manière politiquement motivées et faussées en faveur de la conservation ? Ce sont là des questions légitimes que les résidents de Ngorongoro posent actuellement.

Si les Massaïs avaient été consultés, quelles questions auraient-ils posé ?³

Difficile de savoir, bien que le Forum des PINGOs (*Pastoralist Indigenous Non-Governmental Organizations*) de Tanzanie ait identifié un certain nombre de questions clés que les Massaïs auraient posées, selon lui :

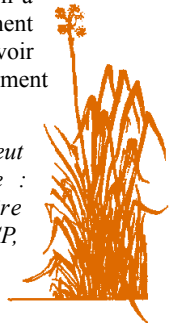
- Quels sont les effets des populations d'espèces sauvages non contrôlées et spécialement des gnous, sur le bétail et les populations vivant dans la ZCN ?

- Quels sont les effets possibles de la restriction de l'accès des espèces sauvages dans la Zone de développement pastoral ?
- Quels sont les effets de l'élimination de la fièvre catarrhale maligne, afin de sécuriser l'accès du bétail aux petites plaines où les gnous mettent bas ?
- Quel serait l'impact sur les moyens d'existence locaux si les Massaïs résidents profitaient davantage des bénéfices réalisés par le secteur touristique ?

L'établissement de modèles par ordinateur offre une grande valeur potentielle et a un rôle légitime à jouer pour aider les dirigeants à soulever leurs options en matière d'aménagement des ressources dans la ZCN. Mais il ne s'agit que d'un outil et en tant que tel, il peut être utilisé correctement pour le bien public ou incorrectement pour le gain privé.

Toute phase ultérieure des travaux du projet POLEYC doit envisager la meilleure manière d'impliquer la population locale dans l'établissement du programme de recherche, de façon à établir une approche plus équilibrée de l'aménagement futur de la ZCN. Dans le cas contraire, on risque de voir l'étude utilisée pour justifier des objectifs essentiellement politiques, au nom de la science.

Un exemplaire du rapport de projet POLEYC peut être téléchargé sur Internet à l'adresse suivante : <http://glcrsp.ucdavis.edu>. Vous pouvez également écrire à l'adresse postale suivante : Global Livestock-CRSP, University of California, Davis, California 95616, États-Unis.



¹ *Global Livestock Collaborative Research Support programme* (Programme mondial de soutien de recherche en collaboration sur le bétail), Université de Californie. Consulter <http://glcrsp.ucdavis.edu> pour une présentation détaillée du programme.

² *Policy Options for Livestock-based Livelihoods and Ecosystems Conservation* (Mesures possibles pour les moyens d'existence fondés sur le bétail et la conservation des écosystèmes).

³ Telles qu'identifiées par le Forum PINGO.

Gestion des conflits dans les zones arides rurales

Dans la majorité des zones arides rurales, les conflits au niveau local constituent un grave problème qui affecte les moyens d'existence des populations pauvres ruraux. Défini très largement, le terme « conflit » englobe un vaste éventail de situations – du désaccord jusqu'à la confrontation armée – dans lesquelles des intérêts et revendications antithétiques ont provoqué ou menacé la rupture d'une coexistence ordinaire ou même paisible. La rivalité pour des ressources naturelles peu abondantes, le vol de bétail et les dégâts de champs provoqués par le passage des troupeaux figurent parmi les causes les plus communes. Lorsque les moyens d'existence dépendent fortement de ces ressources, les disputes peuvent dégénérer en affrontements violents et il n'est pas rare que des décès soient signalés dans ces situations. Des institutions efficaces destinées à prévenir et résoudre les différends s'imposent donc pour assurer une coexistence et un développement sans accrocs.

Mais comment s'y prendre? Selon une approche strictement juridique, les différends doivent être soumis aux tribunaux et résolus par eux. Dans de nombreux pays en développement toutefois, les juges sont largement inaccessibles aux populations rurales pauvres, à la fois géographiquement (les tribunaux étant généralement situés en ville) et économiquement (en raison des honoraires des tribunaux et/ou des avocats). En outre, il existe parfois des barrières linguistiques, car les populations pauvres ruraux parlent rarement la langue officielle utilisée dans les tribunaux. Enfin, les limitations de ressources peuvent restreindre la capacité de l'appareil judiciaire à répondre aux demandes de gestion des conflits. Pour toutes ces raisons, certains régimes juridiques exigent qu'une tentative soit faite pour concilier un litige par le biais des institutions locales de gestion des conflits avant de les soumettre aux tribunaux.

Plus généralement, un vaste éventail d'institutions locales informelles sont impliquées *de facto* dans la gestion des conflits, y compris les chefs coutumiers, instances administratives, maires et chefs

religieux. Ces diverses institutions appliquent des réglementations différentes, telles que le droit coutumier et statutaire (un phénomène appelé « pluralisme juridique »). Dans certains cas, les institutions de type communautaire conjuguent tradition et modernité. On en trouve un exemple à Nioro du Sahel, au Mali, où les communautés locales ont établi des « comités de paix » après que des tensions entre différents groupes eurent dégénéré en violents affrontements ; les comités englobent des autorités coutumières telles que les chefs villageois, ainsi que des institutions statutaires telles que les maires.

Le problème de ces institutions informelles réside dans le fait que leurs décisions n'ont aucune valeur juridique et ne sont donc pas contraignantes. De plus, certains groupes (généralement les femmes et éleveurs transhumants) peuvent y être sous-représentés. Il peut également surgir des problèmes lorsqu'il n'existe pas de coordination efficace entre les différentes instances. En effet, plusieurs institutions peuvent intervenir dans le même conflit, rivalisant parfois pour le parrainage, l'argent ou le prestige, tandis qu'elles peuvent même le résoudre de façon incohérente. De même, il arrive que les plaideurs soumettent le même conflit à des instances différentes dans l'espoir d'obtenir une solution plus favorable (de façon éloquente, certains ont appelé cette pratique « shopping institutionnel »).

Tout compte fait, l'existence d'une telle mine d'institutions de gestion des conflits de type communautaire constitue toutefois une ressource inestimable. En effet, ces institutions peuvent pallier les déficiences du système judiciaire officiel. Alors que les juges appliquent un système juridique souvent peu réceptif aux besoins et traditions des populations locales, la communauté peut percevoir les institutions coutumières comme plus légitimes et plus facilement accessibles aux membres de la communauté, spécialement en milieu rural. De plus, les jugements ont tendance à répartir des droits et obligations, identifiant ainsi un « gagnant » (titulaire du droit) et un « perdant » (qui reçoit l'obligation). Il est en revanche plus probable que les institutions traditionnelles œuvrent pour des solutions avantageuses pour tous,

grâce à la médiation et à la conciliation.

Parvenir à ces solutions avantageuses pour tous exige des compétences considérables pour analyser les conflits et mettre au point des manières efficaces de les résoudre. En effet, cela exige une maîtrise non seulement des causes déclarées et des positions des plaideurs, mais aussi des intérêts et besoins plus profonds qui sont en jeu. Cela implique l'aptitude à identifier et impliquer de manière sensée toutes les parties affectées par le différend. Cela implique également la compréhension de quelques concepts juridiques ou para-juridiques de base. Enfin, cela exige la capacité à concevoir des arrangements acceptables pour des parties qui possèdent parfois des intérêts en contradiction radicale.

Le défi consiste donc à clarifier les rôles et responsabilités, ainsi qu'à renforcer les capacités locales à gérer les conflits de façon efficace et équitable. À cet égard, plusieurs initiatives intéressantes ont vu le jour récemment. En voici quelques exemples :

- L'ARED (Associés en recherche et éducation pour le développement), basé au Sénégal, a mis au point un module de formation en gestion alternative de conflits, en français et en langue locale, le pulaar. La formation englobe divers outils participatifs en faveur d'une gestion des conflits efficace et équitable. Elle a été mise en œuvre dans plusieurs contextes d'Afrique occidentale et est en cours d'adaptation à d'autres langues locales¹.
- Un séminaire régional organisé par le Life & Peace Institute (Institut Vie et Paix) s'est tenu à Addis-Abeba en octobre 2002 pour examiner le rôle des religions et des institutions religieuses dans la gestion des conflits. Ce séminaire a porté particulièrement sur la Corne de l'Afrique et la région des Grands lacs. Il s'est penché sur des

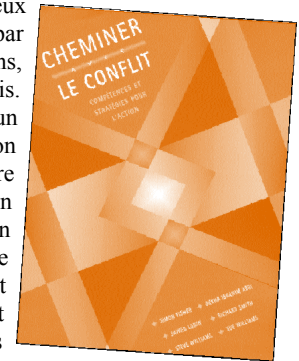
1 Pour en savoir plus, contacter ared@enda.sn.

2 Le rapport du séminaire est disponible dans *New Routes*, Vol. 7, No. 4, 2002 (www.life-peace.org).

3 Valérie Agossou et Bertus Wennink, « *Approches de prévention des conflits entre agriculteurs et éleveurs* », janvier 2003. Pour en savoir plus, contacter : Inrabg4@bow.intnet.bj
4 Simon Fisher et al, « *Cheminer avec le conflit : compétences et stratégies pour l'action* ». Pour en savoir plus, envoyer un message à enquiries@respond.org ou pour acquérir un exemplaire, contacter orders@earthprint.com

questions telles que l'exploitation de fondements spirituels communs afin de surmonter les difficultés de la coopération entre les chefs religieux de confessions différentes².

- Un ensemble d'outils et de processus destinés au diagnostic et à la gestion participatifs des conflits en matière de ressources naturelles a été testé dans certains villages du Bénin nord. La démarche consiste à exécuter une analyse participative des problèmes, ainsi qu'à établir un forum destiné à rassembler toutes les parties concernées, en vue de permettre le dialogue et la négociation. Les outils et processus sont désormais à la disposition du public à travers une récente publication issue de l'*Institut national des recherches agricoles du Bénin*³.
- « Cheminer avec le Conflit », précieux ouvrage de référence publié par Responding to Conflict il y a trois ans, est désormais disponible en français. Responding to Conflict est un organisme international à but non lucratif de premier plan qui assure conseils, formations et soutien en gestion des conflits. L'ouvrage offre un éventail d'outils pratiques, de techniques et d'idées afin d'analyser et d'aborder les conflits, en s'inspirant du travail réalisé par des médiateurs du monde entier⁴.



Le prix de la décentralisation

Dans de nombreuses régions d'Afrique, le plus grand défi à relever par le processus de décentralisation est sans doute de nature financière. Comment, dans la pratique, les organismes d'administration locale sont-ils censés répondre aux attentes de leurs électeurs et payer tous les services qu'ils doivent désormais assurer ?

C'est une question que le Club du Sahel aborde actuellement dans le contexte de ses travaux sur les économies locales en Afrique occidentale, le programme ECOLOC. Au cours des trois dernières années, ce programme a mis au point des méthodes permettant de produire une analyse relativement précise des économies locales en Afrique occidentale. L'étape suivante du processus consiste à examiner comment les économies locales peuvent dans la pratique financer le développement local dans le cadre de la décentralisation, et en particulier si ces économies locales sont ou non capables de financer des possibilités d'investissement au niveau local.

Le problème est que toutes les études ECOLOC ont révélé un énorme déficit entre le « potentiel budgétaire » des villes régionales de taille moyenne (par ex. Sikasso au Mali) et le montant qui est effectivement perçue à travers les impôts locaux. Une partie du problème réside dans le fait que la plupart des citoyens se méfient des pouvoirs publics et se sont habitués à tout attendre d'eux, ce qui les rend extrêmement réticents à payer leurs impôts. Mais ce n'est pas le seul problème mis en lumière par les études. Même si tous les impôts potentiels étaient perçus, cela ne suffirait toujours pas à stimuler de nouveaux investissements locaux tout en finançant l'entretien des investissements et infrastructures existants. Où va-t-on donc trouver le solde manquant ? Les dépenses publiques pourraient jouer un rôle déterminant dans la stimulation des investissements locaux, mais cela est improbable dans le contexte actuel de ressources publiques limitées et de leur retrait du secteur public. Les donateurs pourraient contribuer, mais leurs ressources restreintes et décroissantes sont nettement insuffisantes face à l'ampleur de ces besoins.

Une nouvelle façon d'envisager le problème s'impose, et le Club du Sahel pense l'avoir trouvée. Leur programme de **Financement de la décentralisation et du développement local** en Afrique occidentale met actuellement au point une série d'outils destinée à obtenir les ressources locales (par le biais d'impôts et autres) qui s'imposent pour les collectivités locales africaines et leurs populations dans le contexte actuel de centres urbains en expansion rapide, d'un vaste secteur

commercial informel, de liens milieu urbain-rural forts et mutuellement bénéficiaires, ainsi que d'une population très méfiante envers les pouvoirs publics.

Les travaux s'appuient sur les résultats des études ECOLOC, tandis qu'en collaborant avec des partenaires de développement au niveau local, le programme définit de nouvelles manières de percevoir les ressources qui vont au-delà du cadre étroit et artificiel des systèmes « modernes » d'imposition et de gestion budgétaire. Le Club admet que le nouveau régime doit être facile à appliquer, présenter une connexion manifeste entre revenus et dépenses, identifier des niveaux et cadres de gestion plus proches des parties prenantes ou mieux adaptés aux services à assurer, développer la subsidiarité, ainsi que permettre d'autres formes de contribution à la croissance urbaine que l'imposition ou l'argent.

Pour en savoir plus contacter : Club du Sahel et d'Afrique occidentale, 2, rue André-Pascal - 75775 Paris Cedex 16, France. Tél: (33) 1 45 24 89 87. Adresse électronique : sahel.contact@oecd.org

Voies d'action environnementale au Kenya

Il est prévu que le DFID-Kenya finance un nouveau programme – **Voies d'action environnementale au Kenya (PEAK)**. PEAK aidera la communauté à mieux appréhender ses droits et responsabilités au titre de la nouvelle législation sur l'environnement, ainsi qu'à accroître les avantages macroéconomiques et les possibilités de moyens d'existence découlant d'un aménagement durable des ressources de l'environnement. Le programme visera à permettre aux institutions et processus publics de répondre plus efficacement aux besoins des pauvres par le dialogue. Il fonctionnera principalement par le biais d'organisations de la société civile et du secteur privé, afin d'aider les communautés locales ainsi que les opérateurs économiques à réaliser les gains économiques susceptibles de découler d'un aménagement environnemental sain. *Pour en savoir plus sur PEAK, contacter Martin Leach sur m-leach@dfid.gov.uk*



Partners in Africa – What Sort of Aid for What Sort of Development?, Berne, Direction suisse du développement et de la coopération, mai 2002

Depuis les années 90, une quantité considérable de recherche et de débats a été consacrée à l'efficacité de l'aide au développement, tandis que des études de la Banque mondiale ont entraîné un vif débat sur cette question. Les vieilles certitudes – comme le prétendu « consensus de Washington » – ont été remises en question, alors que de nouveaux « sujets » – tels que bonne gouvernance et décentralisation – sont apparus dans les programmes et politiques de développement. On a mis davantage l'accent sur le développement d'un secteur privé dynamique et sur l'attrait des investissements extérieurs. Des considérations telles que le financement, les modalités et la sélectivité de l'aide, ainsi que le rôle changeant des ONG ont également fait l'objet d'études et de discussions.

Cet ouvrage contribue au débat en offrant une collection de documents qui abordent les considérations clés esquissées ci-dessus. Le livre lui-même est structuré sous forme de débat, chaque document étant suivi d'une brève note par un commentateur et le dernier chapitre constituant un groupe de discussion sur l'étude



de la Banque mondiale « Aide et réforme en Afrique ». La diversité des contributeurs, englobant des chercheurs et agents d'exécution en développement, ainsi que des dirigeants et des chercheurs venus du Sud, offre une mine d'opinions et de perspectives sur les questions débattues.

Rédigé en langage clair et accessible, intéressant et stimulant la réflexion, cet ouvrage constitue une lecture utile aux chercheurs et agents d'exécution, ainsi que plus généralement pour tous ceux qui s'intéressent au débat sur l'aide et le développement.

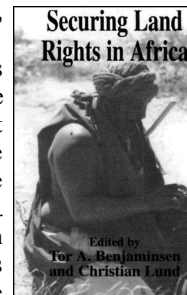
Pour obtenir des exemplaires, contacter : Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), Eigerstrasse 73, CH - 3003 Berne, Suisse. Adresse électronique : info@deza.admin.ch

Securing Land Rights in Africa, Tor A. Benjaminsen et Christian Lund (éd.), Londres, Frank Cass, 2003

Quels types de règles et d'institutions les pays africains doivent-ils mettre en place pour sécuriser les droits fonciers ? Il s'agit du thème commun aux études rassemblées dans ce livre et qui proviennent d'Afrique orientale, occidentale et australe. Globalement, ces études font apparaître un tableau complexe et fluide. L'efficacité des politiques et lois publiques en matière de

sécurisation foncière est souvent limitée par l'insuffisance des capacités et ressources nécessaires à leur mise en œuvre. Par ailleurs, divers processus sont en cours au niveau local, qui sécurisent l'accès à la terre par d'autres moyens. Par exemple, une étude de la Tanzanie montre la façon dont les paysans exploitent des normes et arrangements divers, à la fois statutaires et coutumiers, pour former des panachages institutionnels complexes adaptés à leurs besoins. Une étude d'Afrique occidentale analyse les processus de formalisation informelle, selon lesquels les paysans enregistrent leurs transactions foncières sur des documents, souvent avec l'assistance de témoins et la validation des autorités. D'autres études figurant dans la collection montrent que dans les zones touchées par une pénurie de terres croissante, les régimes fonciers coutumiers subissent actuellement des processus d'individualisation spontanés.

Quelle place cela laisse-t-il aux agents de développement et dirigeants ? Pour commencer, il est trop simpliste de recourir à une seule approche universelle (comme la panacée de l'octroi de titres fonciers), tandis que les politiques et les lois doivent prendre davantage en considération les démarches et pratiques au niveau local en matière de sécurité foncière.





Comment y veiller dans la pratique reste une question à débattre. Le défi consiste à éviter de tomber dans le piège du relativisme complet (« tout dépend »), ainsi qu'à tenter d'identifier les démarches et tendances systématiques qui sous-tendent différents phénomènes. Les documents recueillis dans cet ouvrage offrent d'importants éléments en faveur de cette réflexion.

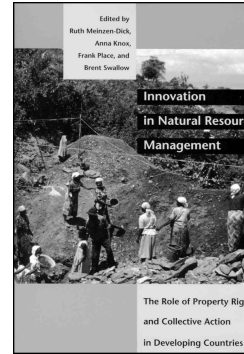
42,50 £/59,50 \$EU version reliée ou 17,50 £/24,50 \$EU version brochée. Pour commander des exemplaires, contacter Frank Cass Publishers, 5824 NE Hassalo Street, Portland, OR 97213 3644, États-Unis. Télécopie : +1 503 280 8832 Adresse électronique orders@isbs.com ou Crown House, 47 Chase Side, Londres N14 5BP, Royaume-Uni. Télécopie : +44 20 8447 8548. Adresse électronique : sales@frankcass.com Site Internet : www.frankcass.com

***Innovation in Natural Resource Management: The Role of Property Rights and Collective Action in Developing Countries* Ruth Meinzen-Dick, Anna Knox, Frank Place et Brent Swallow (éd.), Johns Hopkins University Press, Baltimore et Londres, 2002**

Cet ouvrage rassemble des documents écrits par des experts en sciences sociales et aménagement des ressources naturelles en vue d'explorer les rapports entre les arrangements institutionnels, particulièrement les droits de propriété et l'action collective de l'une part, et

l'adoption de technologie agricole de l'autre part. La première partie du livre offre d'utiles perspectives méthodologiques, notamment un cadre conceptuel considérant à la fois les relations « directes » et « indirectes » entre les institutions et l'adoption de la technologie, ainsi qu'une discussion de quelques questions clés issues de travaux empiriques sur ce thème (tels que la définition des concepts, le recueil des données et l'interprétation des résultats). La deuxième partie du volume présente des faits empiriques originaux qui explorent la question dans divers contextes du monde en développement. Globalement, au lieu d'établir un rapport de cause à effet clair entre titres fonciers officiels et adoption de la technologie, ces études de cas révèlent des interactions complexes et bidirectionnelles entre les institutions et l'adoption de la technologie.

Il ressort principalement de l'ouvrage que, même si le renforcement et la sécurisation d'arrangements institutionnels adéquats devraient rendre l'adoption de technologie plus probable, les outils et approches pour ce faire sont beaucoup plus complexes que ce que l'on estime souvent. Il est probablement simpliste et insuffisant de se borner à privilégier la législation, une seule forme de propriété et l'octroi de titres fonciers. Il



convient d'envisager d'autres questions, particulièrement l'implication des utilisateurs de ressources dans le processus de changement institutionnel, le renforcement des capacités organisationnelles locales, ainsi que le transfert de droits aux ressources plus claires des États au profit des communautés.

Disponible auprès de Johns Hopkins University Press, 2715 North Charles Street, Baltimore, Maryland 21218-4363, États-Unis. Télécopie : (410) 516-6998 (commandes de livres) Site Internet : www.press.jhu.edu Adresse électronique : mdonatelli@mail.press.jhu.edu 60,00 \$EU (version reliée) ISBN : 0-8018-7142-5. 29,95 \$EU (version brochée) ISBN : 0-8018-7143-3

***Gender and Law: Women's Rights in Agriculture*, Lorenzo Cotula, FAO, Rome, Étude législative No. 76, 2002**

Partout dans le monde, les femmes constituent un vaste portion de la main-d'œuvre agricole et jouent un rôle crucial pour assurer la sécurité alimentaire des ménages. Elles se heurtent toutefois souvent à des obstacles pour accéder à la terre, à l'emploi, au crédit, à la formation ainsi qu'aux services de vulgarisation. Ces obstacles peuvent provenir de normes discriminatoires ou de pratiques



socioculturelles et affecter négativement non seulement les femmes elles-mêmes, mais aussi les membres de leurs familles, particulièrement dans les ménages dont les chefs de famille sont des femmes.

Cette étude analyse les droits des femmes en matière d'agriculture, notamment leurs droits aux ressources naturelles, leurs droits au travail, leur statut dans les coopératives rurales ainsi que l'accès au crédit. Elle examine brièvement les instruments internationaux pertinents ainsi que les principales tendances au niveau national, en privilégiant la législation et la jurisprudence de dix pays choisis dans différents environnements géographiques, socio-économiques et juridiques. Elle se penche également sur les normes coutumières et pratiques socioculturelles, ainsi que sur l'interaction entre ces dernières et les normes nationales et internationales.

L'étude décrit un éventail d'exemples de discrimination dite de « genre » à la fois dans la législation et dans la pratique, et suggère deux niveaux d'action : réforme juridique et mise en œuvre. La première peut s'avérer nécessaire pour éliminer la discrimination du système juridique et assurer l'égalité des sexes. La deuxième est également cruciale, car dans de nombreux pays les droits des femmes défendus par la législation ne sont pas appliqués en raison de l'enracinement des pratiques culturelles, du manque de

sensibilisation juridique, de l'insuffisance des ressources et d'un accès limité aux institutions de mise en œuvre. En outre, alors que le changement juridique suit et traduit souvent un changement social, la législation liée aux droits des femmes tente d'encourager un changement social, ce qui rend la mise en œuvre plus difficile et plus lente.

Disponible en langue anglaise uniquement pour 22,00 \$EU auprès de la FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie. Télécopie : +39 06 5705 3360. Adresse électronique : publications-sales@fao.org. Site Internet : www.fao.org/catalog/inter-e.htm

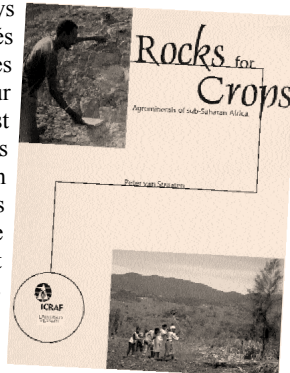
***Rocks for Crops: Agrominerals of Sub-Saharan Africa*, Petervan Straaten, ICRAF, Nairobi, 2002. Contacts : ICRAF@cgiar.org et pvanstra@lrs.uoguelph.ca**

Dans la majorité des pays africains, les communautés rurales dépendent des ressources naturelles pour leur subsistance, si bien qu'il est primordial de protéger ces ressources de la dégradation afin de préserver leurs moyens d'existence. Du fait de l'inaccessibilité physique et économique des engrais chimiques, les paysans renforcent généralement la fertilité de leurs sols à l'aide

de ressources organiques locales (telles que le fumier et les substances végétales), généralement pauvres en nutriments. « Rocks for Crops » explore la contribution des minéraux en tant qu'apports à faible coût et localement disponibles, afin de préserver la fertilité des sols. En effet, certains minéraux se produisent naturellement dans des concentrations et formes qui peuvent servir directement d'engrais, alors que d'autres peuvent constituer d'efficaces sources de nutriments pour les sols et les cultures après un quelconque processus de transformation physique, chimique ou biologique.

L'ouvrage est structuré en deux parties. La première jette les fondements théoriques de l'agrogéologie, science transdisciplinaire émergeante globalement définie comme « géologie au service de l'agriculture ». La deuxième partie dresse l'inventaire des ressources agrominérales en Afrique subsaharienne, organisé en profils de pays rangés par ordre alphabétique.

Pour des informations liées aux commandes, contacter le World Agroforestry Centre (Centre agroforestier mondial) (ICRAF), United Nations Avenue, Gigiri, PO Box 30677, 00100 GPO, Nairobi, Kenya. Adresse électronique : icraf@cgiar.org ou pvanstra@lrs.uoguelph.ca



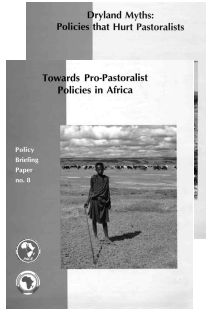
Documents d'information et d'orientation

Le Bureau interafricain des ressources animales (BIRA) est un organisme technique spécialisé de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), chargé de promouvoir la mise en valeur du bétail en Afrique. Il a récemment lancé une série de **Documents d'information et d'orientation** qui offrent des présentations brèves et faciles à lire de quelques-unes des principales questions d'orientation affectant le secteur du bétail en Afrique. Chaque document d'information fait un tour d'horizon d'une question et indique où il est possible de se procurer davantage d'informations, ainsi qu'une analyse plus détaillée.

Pour recevoir la série contacter : *The Director, OAU/IBAR, PO Box 30786, 00100 Nairobi, Kenya. Téléphone : +254 2 334550 Télécopie : +254 2 332046*

À l'appui de la décentralisation rurale au Mali

La décentralisation rurale est devenue une réalité au Mali à la suite des élections de 1999, tandis que plus de 700 communes sont désor-



mais en place. La désignation du maire et des conseillers a constitué le point de départ d'un complexe processus de transformation institutionnelle à long terme qui n'est pas dépourvu de conflits et qui a entraîné un remodelage des relations entre citoyens, collectivités locales et administration. Ce processus en faveur d'une administration plus démocratique, responsable et transparente est nouveau pour tous les acteurs impliqués, qui apprennent majoritairement sur le terrain. Le gouvernement malien a établi des structures d'appui technique destinées aux communes rurales, telles que le Centre de conseil communal (CCC) qui aide les conseils ruraux à planifier et s'orienter dans le dédale de la législation et des procédures. Les conseils ruraux peuvent aussi faire appel aux organismes publics décentralisés, ONG et entreprises du secteur privé pour obtenir de l'aide.

Il importe tout autant de renforcer la capacité du maire et des conseillers à accroître la confiance de la population locale, à améliorer la communication et la consultation avec tous les groupes avant de prendre des décisions, à assurer le retour d'informations sur ce qui a été décidé, de même qu'à oser déléguer l'aménagement, dans la mesure du possible conformément à la loi, telle que sur l'aménagement des ressources naturelles. Les conseils locaux ont également besoin des compétences nécessaires à une évaluation critique des résultats des exercices de planification. Le CCC en particulier est appelé à renforcer ces

capacités et attitudes au niveau des communes. Afin d'aider le CCC, ainsi que les fonctionnaires, ONG et consultants dans ces activités, un guide et une «boîte à outils» ont été conçus pour les animateurs de la décentralisation, qui offrent des informations générales, des approches et des outils. Ces livres ont été mis au point par le Centre Djoliba du Mali et l'Institut tropical royal (KIT) des Pays-Bas. Le Centre Djoliba a également organisé une réunion entre tous les maires de la région de Sikasso, dans le Mali-sud, et deux citoyens de chaque commune, permettant ainsi à la population de questionner le maire qui devait répondre en public. Ces échanges, appelés *espace d'interpellation démocratique*, ont été diffusés sur les radios rurales.

Pour en savoir plus, veuillez contacter *Augustin Cissé, Centre Djoliba, BP 298, Bamako, Mali ; téléphone : +223-222 83 32 ; télécopie : +223- 222 4650 ; adresse électronique : djoliba@malinet.ml or thea.hilhorst@iied.org*

Austrian Journal of Development Studies

L'*Austrian Journal of Development Studies (AJDS)* est une revue autrichienne de premier plan en matière d'études sur le développement. Son principal objectif est d'offrir une tribune de vaste discussion critique de la théorie et de la politique du développement, destinée à des lecteurs autrichiens et internationaux. Cela

englobe des débats sur les concepts actuels, tels que la société civile ou le rôle des institutions dans la coopération au développement. Le contenu de la revue s'étend des études microsociales des relations dites de « genre » ou des stratégies de participation locale, jusqu'à une recherche macrosociale sur des questions telles que la migration ou l'intégration régionale, ainsi que des analyses spécifiques à certains pays ou régions. Parmi les thèmes récemment abordés figurent la réforme agraire en Afrique (janvier 2003) et l'eau – bien public ou marchandise (avril 2003). Les contributions sont publiées en langue allemande et anglaise.

Pour s'abonner et/ou contribuer à des numéros futurs, consulter le site <http://www.univie.ac.at/int-entwicklung/jep/e-index.htm> ou écrire à *Journal for Development Studies*, Währingerstrasse 17/104, A-1090 Vienne, Autriche. Abonnements: 1 numéro : 8,80 euros 4 numéros : 24,80 euros

Africa Environment Outlook

Le rapport *Africa Environment Outlook* offre une analyse approfondie de l'état actuel de l'environnement sur le continent, des principales évolutions en cours et des effets du changement environnemental sur la capacité des populations locales à satisfaire leurs besoins élémentaires. Le rapport esquisse également un groupe de scénarios qui auront

probablement d'importantes répercussions sur les populations africaines et leur environnement, tandis qu'il présente un programme d'action destiné à relever ces défis, afin d'améliorer la qualité de vie des populations africaines ordinaires tout en assurant un aménagement correct de l'environnement.

Des exemplaires du rapport peuvent être téléchargés sur <http://www.unep.org/aeo/> ou acquis (versions anglaises et françaises) sur www.earthprint.com



Dialogue sur la décentralisation démocratique

Ddialogue est un forum de discussion électronique qui favorise l'échange d'informations et de perspectives, de partenariats entre administration centrale, collectivités locales, société civile et partenaires de développement, ainsi que la vaste participation d'un éventail d'individus et d'organisations à la formation de politiques et de programmes de décentralisation.

Il s'agit d'un réseau de personnes qui s'attachent à :

- accroître l'échange d'informations et de perspectives utiles sur la décentralisation

entre pairs au niveau central et local, au sein et entre les secteurs, dans les pays participants, ainsi qu'entre régions d'Afrique ;

- renforcer l'efficacité des collectivités locales, particulièrement dans le domaine de la finance publique, de la création de recettes locales, ainsi que des partenariats public-privé ;
- accroître l'engagement local au développement d'une politique de décentralisation.

Pour en savoir plus, consulter le site <http://www.ddialoguefr.org/>

Collection sur le foncier

La Collection sur le foncier de la Bibliothèque de l'Université du Wisconsin englobe des documents sur l'occupation des terres, la réforme et la structure agraires dans les régions suivantes : Afrique, Asie, Europe orientale, anciennes Républiques soviétiques, Amérique latine, Caraïbes, Moyen-Orient, Océanie. En outre, la collection offre de nombreuses informations sur les sujets liés à l'économie agricole et au développement rural dans ces régions. Tous ces documents sont répertoriés dans le catalogue du campus en ligne sur <http://www.wisc.edu/lrc/library.html>

Le *Land Tenure Center* maintient un vaste programme d'échanges de publications avec des institutions de recherche et d'autres organisations du monde entier. Les publications sont fournies gratuitement en échange de documents pertinents pour la collection de la

bibliothèque du Centre.

Les bibliographies de nouveaux ouvrages et récents articles qui ont été ajoutés à la collection sont distribués automatiquement par courrier électronique aux abonnés de la liste de discussion électronique TENURE, qui offre un forum de diffusion et de discussion des informations sur les droits fonciers, l'accès aux terres, l'exploitation de ces dernières et d'autres ressources naturelles ; sur le développement durable, la pauvreté et la distribution des revenus; ainsi que sur les lois et institutions en dérivant.

Pour en savoir plus, consulter le site <http://www.wisc.edu/lrc/acq-list.html> ou contacter Beverly R. Phillips, Coordinator, 1357 University Avenue, Room 210, Madison, WI 53715, États-Unis. Téléphone : +1 608 262-1240 Télécopie : +1 608 262-2141

Demande d'articles

Accès et contrôle des ressources

Partout dans le monde, de nombreux systèmes et arrangements déterminent qui a accès aux terres et autres ressources naturelles, qui les contrôle, et dans quelles conditions. Le mode de fonctionnement de ces systèmes, en droit et dans la pratique, constitue l'un des facteurs déterminants pour la sécurité des moyens d'existence des petits paysans.

Les systèmes d'accès et de contrôle vont de l'officiel à l'informel, du traditionnel au tout-nouveau, du collectif au privé. Les arrangements

changent et évoluent dans le temps, dans la plupart des cas vers une privatisation et une officialisation accrues. Les ressources régulées par ces systèmes comprennent non seulement les terres, mais aussi des ressources telles que les arbres, l'eau, le pacage et le fumier. Les associations d'utilisateurs de l'eau, l'aménagement collectif des forêts, les *pattas* (baux) arboricoles, les éleveurs extensifs qui utilisent les terres agricoles pour le pacage, les actes fonciers privés, l'exploitation commune des terres, le métayage, etc., ne sont que quelques exemples des mécanismes que les communautés et sociétés mettent au point pour réglementer leur exploitation des terres. Comment ces systèmes fonctionnent-ils, et pourquoi ? Le prochain numéro de LEISA tentera de faire le point sur certains aspects pratiques des différents systèmes d'accès et de contrôle.

Vous êtes invité à contribuer à LEISA par le biais d'articles (environ 800, 1 600 ou 2 400 mots + 2-3 illustrations et références), en suggérant des auteurs possibles, ainsi qu'en nous envoyant des informations sur les publications, cycles de formation, réunions et sites Internet. Le soutien éditorial est assuré par ILEIA. Les auteurs des articles publiés sont habilités à recevoir une rémunération standard de 75 \$EU.

ILEIA : PO Box 64, 3830 AB Leusden, Pays-Bas. Téléphone : +31 33 4326011, Télécopie : +31 33 951779, adresse électronique : ileia@ileia.nl, site Internet : <http://www.ileia.org>



est publié par l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED)
3 Endsleigh Street,
Londres WC1H 0DD, R.U.
Te : (+44 20) 7388 2117
Fax : (+44 20) 7388 2826
Courriel : drylands@iied.org
<http://www.iied.org>

Comité éditorial:

Ced Hesse	Camilla Toulmin
Thea Hilhorst	Bara Guèye
Nicole Kenton	Christèle Riou
Lorenzo Cotula	Su Fei Tan
Michael Ochieng Odhiambo	

Traduction: Translatus International
Production: Bridget Tisdall
Impression: Russell Press,
Nottingham

Haramata est reconnaissant du soutien financier du Ministère danois des Affaires Étrangères



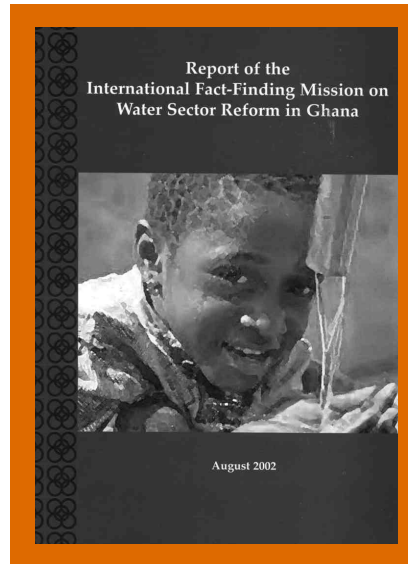
ISSN 0964-6973

IIED est une association à but non lucratif dont le N° d'enregistrement est 800066.

La privatisation de l'approvisionnement urbain en eau au Ghana

Au Ghana, le gouvernement et la Banque mondiale mettent en avant une réforme destinée à privatiser l'approvisionnement urbain en eau. Le programme proposé est axé sur la concession de systèmes d'eau urbains, actuellement gérés par un organisme public, à des entreprises privées, qui auraient l'obligation d'y investir. De plus, du fait des conditions assorties aux prêts du FMI et de la Banque mondiale, les tarifs de l'eau ont connu des hausses spectaculaires. Un vaste éventail d'acteurs de la société civile, organisés dans la Coalition nationale contre la privatisation de l'eau, s'opposent au plan de privatisation aux motifs de l'équité et de la justice sociale.

Dans ce contexte, des organisations de la société civile ghanéenne ont invité une délégation internationale d'experts – la « Mission internationale d'inspection sur la Réforme du secteur de l'eau au Ghana » – à étudier le programme de privatisation proposé. Le rapport émis par la Mission est extrêmement critique envers le programme à plusieurs titres, notamment : la récupération des coûts, sans



aucun plan concret pour protéger les utilisateurs d'eau à faibles revenus, rendrait moins abordable l'accès à l'eau canalisée ; les priorités d'investissement proposées rendent très improbable l'extension du système d'approvisionnement en eau aux 78 % de la population urbaine pauvre sans accès à l'eau canalisée ; les entreprises privées seraient responsables de l'approvisionnement en eau mais pas de l'assainissement ; bien qu'une contribution par investissements serait exigée des opérateurs privés, une portion substantielle du fardeau de financement incomberait toujours aux pouvoirs publics ; la grande majorité des citoyens et des organisations de la société civile n'ont pas été impliqués dans le processus de prise de décisions et ne sont pas au courant de la réforme proposée ; et des alternatives possibles à la privatisation (telles que la restructuration de l'organisme public) n'ont jamais été envisagées par les dirigeants.

Une décision définitive sur la privatisation proposée est prévue prochainement.